



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 8 juin 2023 au Parlement Vaudois

Francis Baud, Président, accueille les conseillers et la Municipalité au sein du Parlement Vaudois

Membres présents : 32

Membres absents : 0

Membres excusés : 8

Total membres : 40

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est assez chargé, trois préavis ayant été ajoutés à ceux traités habituellement au mois de juin. Francis Baud, Président, rappelle quelques règles techniques à utiliser lors de la demande de parole et des votations. Malgré cela les discussions ne devraient pas être écourtées ! Pour rappel, la séance sera suivie d'un apéritif dinatoire.

Ordre du jour :

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023
2. Assermentation d'une nouvelle conseillère
3. Nominations statutaires
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 20/2023 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2022
7. Préavis No 21/2023 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022
8. Préavis No 22/2023 : Crédit de rénovation de l'auberge communale « La Couronne »
Demande de crédit d'investissement
9. Préavis 23/2023 : Crédit de réalisation pour l'extension et l'amélioration du chauffage à distance (CAD) Demande de crédit d'investissement
10. Préavis No 24/2023 : Adhésion au Groupement forestier la Dôle
11. Rapport des délégués aux associations intercommunales
12. Divers.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

p.1 Christian Piaget, Conseiller, souhaite que dans l'intervention de Francis Baud, président, le « je » soit remplacé par « le président ».

p.1 le détail précis des réjouissances sera envoyé prochainement aux conseillers (aux conseillers et non vous sera envoyé »)

p. 2 Le Conseil devra au minimum discuter (non pas « nous »)

p. 2 Le président rappelle (non pas « je »)

p. 2 Le président prie les conseillers (non pas « je » vous rappelle)

p. 2 l'analyse du préavis et les recommandations au Conseil (non pas aux conseils)

p.4 Christian Piaget, Conseiller, souhaite que l'on supprime la remarque « Christian Piaget, Conseiller, est un juriste » en laissant simplement qu'il est membre de la commission des finances.

p. 4 Dans la même phrase, 2 millions de fonds propres (mettre au pluriel).

Le procès-verbal est accepté à la majorité : 29 oui, 3 abstentions.

2. Assermentation d'une nouvelle conseillère

Suite au déménagement de Patrick Winkler, la place vacante sera remplie par Madame Marie-Claude Polglaze, prochaine conseillère dans les « viennent-ensuite ». Les conseillers se lèvent. Francis Baud, Président, demande à Madame Polglaze de se présenter devant l'assemblée pour son assermentation.

3. Nominations statutaires

Election du président :

Francis Baud se représente. François Mathey, vice-président, demande à l'assemblée si d'autres candidats se présentent. Ce n'est pas le cas. Francis Baud est réélu par applaudissements.

Election du vice-président :

François Mathey se représente. Francis Baud, président, demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. François Mathey est réélu vice-président par applaudissements.

Election des scrutateurs :

Danièle Herren et Claude Chapuis Aeschlimann se représentent comme scrutatrices. Il n'y a pas d'autres candidats. Elles sont donc réélues par applaudissements.

Pascale Ferrari et Silvia Morandini, scrutatrices suppléantes, se représentent. Sylvia Morandini étant absente, elle a fait savoir au président qu'elle souhaitait continuer dans cette tâche. Il n'y a pas d'autres candidats. Elles sont réélues par applaudissements.

Adrien Fohrer et Laurent Prélaz, vice-suppléants, se représentent. Il n'y a pas d'autres candidats. Ils sont élus par applaudissements.

Election de la commission de gestion :

La commission de gestion se représente comme telle. Il n'y a pas d'autres candidats. Nicolas Schwab, Alexandre Rigamonti, Antonello Francescato et Jean-Luc Reymond, suppléant, sont réélus par applaudissements.

Election de la commission des finances :

La commission des finances se représente comme telle. Il n'y a pas d'autres candidats. Jean-François Burkhalter, Christian Piaget, Philippe Widmer et Maud Bachelet, suppléante, sont réélus par applaudissements.

SIECGE

Patrick Winkler, membre de la SIECGE, ayant déménagé, cette place est à repourvoir. Philippe Widmer, se porte candidat. Il est élu par applaudissements.

4. Communications du bureau

Francis Baud, Président rappelle les votations fédérales et cantonales le 18 juin. Les objets sont les suivants :

Votations fédérales :

- Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)

- Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)
- Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)

Votation cantonale :

- Initiative populaire cantonale "Pour la protection du climat.

Francis Baud, président, rappelle également les dates des prochaines séances, soit le 12 octobre à 20h et le 7 décembre à 18h30, suivi du repas annuel.

5. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

En préambule, Madame Locatelli rappelle à l'assemblée que nous avons un grand privilège et un grand honneur de siéger dans un lieu symbolique, préservé, respecté, lequel contient des siècles de l'histoire du canton de Vaud et de sa capitale, Lausanne. L'histoire, les lieux principaux et le vécu tant d'un canton que d'une commune se doivent d'être conservés et respectés. Ne l'oublions pas !

Puis elle passe aux communications :

- Les rentrées fiscales se trouvent quasi aux mêmes chiffres qu'en 2022 pour la même période.
Personnes physiques : CHF 30'000.- de moins qu'en 2022
Personnes morales : CHF 10'000.-
Impôts à la source : CHF 70'000.-, impôts anticipés : CHF 103'000.-
Les liquidités se montent à CHF 1'115.000
- La Municipalité a décidé de recourir contre la facture sociale 2022 par solidarité avec les nombreuses autres communes, ceci afin de signer notre désaccord avec le principe mis en place par le Canton.
- Pour information notre collaborateur, Albano Rodrigues prend sa retraite dès 31 août après plus de 16 ans de service. Nous lui souhaitons d'ores et déjà une agréable retraite.
- Comme chaque année, la Municipalité met en place un réseau pour contacter et soutenir les personnes seules de 75 ans et plus durant la période de canicule. Merci de signaler les besoins à l'administration.
- Un apprenti a été formé depuis 6 ans et nous allons engager un deuxième apprenti, Quentin Pinel, qui commencera au mois d'août. Il effectuera un apprentissage d'agent d'exploitation.
- La société de développement prévoit plusieurs manifestations ces prochains mois et la participation des habitants est essentielle (fête du 1^{er} août, 3 septembre, fête des enfants)
- La fête de la musique du 24 juin aura lieu à l'abbaye de Bonmont.

Patrick Barras, Municipal :

Avancement du chantier du bâtiment multifonctions :

- L'opposition a été levée. Suite à des négociations un terrain d'entente a été trouvé pour éviter un recours. Une concession avait déjà été accordée au moment de la construction de la piscine. Il s'agit d'une servitude de 45x15 m le long des villas côté Lausanne. Puis, suite à des analyses de terrain obligatoires, un silex a été découvert, nécessitant d'autres sondages. Le Canton a mandaté un archéologue et des fouilles supplémentaires ont été effectuées...à nos frais. La somme de CHF 40'000.- a été avancée - avec CHF 20'000.- à charge du Canton. Les entreprises de travaux ont pris du retard et la facture subira certainement une hausse !

Eclairage public :

- L'installation du test d'éclairage au chemin En-La Fin est faite. Si le test est probant il sera généralisé ailleurs dans le village. Autour de la piscine, les éclairages publics sont déjà éteints entre 23h et 5h.

Incivilités

- Il s'agit surtout de problèmes avec les propriétaires de chiens qui les laissent aller partout dans les champs ou qui ne ramassent pas les déjections. Certains propriétaires ont été désagréables lorsqu'ils ont été interpellés. Pourtant le règlement communal est clair sur la nécessité de garder les chiens en laisse dans le village.

Yvan Laurent, Municipal :

SIECGE :

- Consommation moyenne journalière 735 l/minute. Nos sources nous amènent en moyenne 21 % d'eau par rapport à notre consommation (depuis le début de l'année 260 l/m³.) La consommation est encore dans la moyenne. Le Plan directeur général des eaux est en train de se mettre en place pour faire un réservoir commun et des canalisations. Un préavis sera présenté prochainement. Au niveau de la Florettaz il y a un problème pour le captage des sources. Par ailleurs une autre source a été trouvée et des travaux seront entrepris.

Ecoles :

- Suite à la demande de l'association des parents d'élèves des camps de jour pendant les vacances ont été organisés pour les élèves de 1P à 4P. Ils auront lieu du 3 au 7 juillet, du 10 au 14 juillet et du 7 au 11 août. Ils sont déjà complets. L'objectif est que ça ne coûte rien à la collectivité.

Protection civile :

- Nouveau commandant qui a commencé le 1^{er} mars.

Dominique Fleury, Municipal :

Travaux :

- Les travaux le long de la Florettaz sont quasi terminés : les plantations ont été faites et le parcours le long du ruisseau est agréable.
- Les travaux pour la renaturation de l'Asse avancent également. Le bassin de rétention permettra un meilleur passage de l'eau sous le pont de Bonmont et évitera des crues plus importantes qui pourraient causer des dégâts vers la piscine et dans les sous-sols.

Exposition Abbaye de Bonmont :

- L'exposition de Madame Pierrette Gonseth Favre est ouverte (voir affiche) et les habitants sont conviés à une visite en présence de l'artiste le 26 août de 10h à 12h suivie d'une verrée.

Pascal Steimer, Municipal :

Processus de labellisation :

- Il est mené par une association externe, CyberSafe, pour s'assurer d'avoir une vision correcte de tous nos équipements avec des inventaires. Il s'agit de s'assurer que nos matériels sont correctement dimensionnés, quels sont les droits d'accès pour éviter les dangers et veiller que les collaborateurs soient à la fois informés et conscients des dangers d'une cyberattaque. Nous avons passé le cap et sommes maintenant labellisés. Ce processus – comme un vaccin – doit être renouvelé chaque année de façon à maintenir et à garder cette labellisation.

6. Préavis 20/2023 Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2022

Nicolas Schwab, Conseiller lit la conclusion du rapport et commente certains points importants des graphiques. Il remercie le boursier, Madame la Syndique ainsi que les municipaux. Leurs réponses aux questions posées démontrent une excellente connaissance des dossiers gérés.

La discussion est ouverte mais non demandée.

Vote : le préavis 20/2023 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 21/2023 Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022

Francis Baud, Président, demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire des habitants de la commune, décédés en 2022.

Antonello Francescato, Conseiller, lit la conclusion du rapport.

La discussion est ouverte mais non demandée.

Vote : le préavis 21/2023 est accepté à l'unanimité (- 1 voix)

8. Préavis 22/2023 Crédit de rénovation de l'auberge communale « La Couronne » Demande de crédit d'investissement

Philippe Widmer, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

Laurent Prélaz, Conseiller, lit le rapport de la commission ad hoc.

Les rapports des deux commissions étant négatifs, Francis Baud, Président, demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer.

Pascal Steimer, Municipal, commente certains points des rapports :

- En ce qui concerne les finances, nous sommes presque à la limite des investissements mais nous savons que des investissements seront absolument nécessaires dans le futur (énergie, par ex)
- On ne va pas avoir du jour au lendemain des rentrées fiscales. Le rapport de la commission de gestion était clair. Nos dépenses courantes et nos rentrées fiscales ne varient pratiquement pas. Donc, si nous voulons aller de l'avant il faudra agir sur la fiscalité.
- En ce qui concerne le rapport de la commission ad hoc, beaucoup de points ont été soulevés et certains tout à fait justifiés. Il est difficile en trois jours – depuis l'envoi de ce rapport, de donner des réponses. Des recherches supplémentaires sont nécessaires et la Municipalité souhaite aller plus loin dans son analyse.

C'est pourquoi, la Municipalité décide de retirer ce préavis ce soir.

9. Préavis 23/2023 Crédit de réalisation pour l'extension et l'amélioration du chauffage à distance (CAD) » Demande de crédit d'investissement

Jean-François Burkhalter, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

Mélanie Pernet, Conseillère, lit le rapport de la commission ad hoc.

Francis Baud, Président, demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer.

Pascal Steimer, Municipal, précise que l'ingénieur qui avait fait les estimations pour l'auberge communale s'est rendu compte que nous pouvions grandement améliorer le rendement de l'installation de chauffage. Il semblait que l'inclusion de l'Auberge des Platanes dans le projet est logique puisqu'elle élimine un chauffage à mazout.

Il est surpris par la conclusion du rapport de la commission des finances, qui pense que c'est tout à fait acceptable d'un côté et qui, de l'autre côté dit qu'on n'a pas une vue d'ensemble ! Néanmoins, pour avoir une vue d'ensemble il faut encore des travaux d'étude. Nous savons que plusieurs bâtiments nécessitent « des soins énergétiques » : le bâtiment En Coty est « une passoire énergétique ». Nous avons un projet avec la salle de gym dont l'enveloppe thermique doit être revue. Devant l'ampleur des projets, le mieux est d'avancer pas à pas. Avec l'extension du CAD nous améliorons notre bilan énergétique.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, remarque que beaucoup de pompes à chaleur ont été installées dans la commune par des privés et que l'aspect financier semblait moins important que le souci énergétique. Il faut qu'on se concentre plus sur l'urgence climatique.

Francis Baud, Président, mentionne à ce stade de la discussion, qu'il a reçu un postulat qui va dans le sens d'une étude énergétique. Il sera traité plus tard.

Michel Lüscher, Conseiller, se réfère au préavis qui dit que le tracé est déjà défini et souhaite savoir où il va passer. Il estime que le tracé est mal placé, car il implique qu'en passant par le trottoir, le tilleul et les arbustes seraient déracinés. Ça coûterait plus cher à la commune et serait dommage pour les arbres.

Pascal Steimer, Municipal, répond que le tracé actuel prévu descend depuis l'ancien bâtiment des pompiers, traverse la parcelle 33 et descend jusque sur la route de Crassier. Nous avons regardé où se trouvaient les conduites de services (eaux, télécommunications) pour les éviter. Il faut savoir que la conduite du CAD ne nécessite pas de fouilles profondes, mais 40 cm et 80 cm de profondeur pour être hors gel. Si nous pouvons éviter de mettre la nature en danger, nous le ferons.

Antonello Francescato, Conseiller, demande si on pourrait élargir le CAD à des privés.

François Mathey, Conseiller, ajoute qu'il y a des raccordements publics-privés mais dans ce cas toute la structure est soumise à la TVA et plusieurs collectivités publiques l'ont regretté. Le Canton a mis le frein à l'augmentation des chaudières car toute augmentation de capacité doit être soumise à un contrat d'approvisionnement.

Laurent Prélaz, Conseiller, remarque que l'année passée il était difficile de s'approvisionner en bois, pellets ou copeaux. La tendance commence donc aussi à s'inverser avec le bois. D'autre part, il incite la Municipalité à traiter le système globalement. Il ne faut pas se bloquer sur la nécessité de rendre un bâtiment totalement efficient, mais raccorder un maximum de bâtiments communaux quels que soient leur état et dans un deuxième temps on pourra envisager des travaux globaux.

Pascal Steimer, Municipal, confirme que c'est le but de la Municipalité. On améliore d'abord la consommation des bâtiments avant de traiter de son enveloppe.

Philippe Widmer, Conseiller, a entendu que les plaquettes causent beaucoup de misère et que les installations qui chauffent aux pellets sont plus efficientes. Tout le monde a envie d'aller dans cette direction.

Pascal Steimer, Municipal, rappelle que lorsque nous avons poussé les gens à abandonner le mazout pour le gaz, tout allait bien jusqu'au moment où on a indexé le gaz sur le prix du pétrole. Idem pour le prix des pellets sur le mazout. On court après les économies. Il faut savoir que nous avons des prix garantis puisque nous sommes des participants directs de la gestion des hangars à plaquettes (ACP) et qu'on peut maîtriser les prix de vente des copeaux. On a l'avantage d'avoir un système un chauffage à distance car on chauffe avec de l'eau. On ne remet pas en cause l'installation mais seulement l'agent énergétique

Philippe Widmer, Conseiller, demande si c'est possible de faire des pellets avec les plaquettes.

Patrick Barras, Municipal, rappelle qu'au début c'était de la plaquette verte. On broyait nos déchets de forêt et on les amenait directement dans la chaudière. Mais il y avait beaucoup de problèmes liés au calibre ainsi que des problèmes de combustion et de fumée. On ne pouvait pas totalement changer

notre système. On a l'avantage d'être partenaires, donc en utilisant la plaquette sèche on a un approvisionnement garanti, puisque nos forêts produisent plus que ce que nous consommons.

A un certain moment nous avons eu des problèmes avec la chaudière et des dépenses conséquentes pour les réparations et les adaptations. Cette année nous avons eu des soucis avec l'électronique et la chaleur dans le local. Mais nous arrivons aujourd'hui à bout touchant. Il y a des années que la Municipalité se penche sur le diagnostic de nos bâtiments. La proposition du CAD est en lien direct avec le bilan énergétique de la commune. Nous sommes conscients de l'urgence climatique mais nous devons avancer pas à pas.

Laurent Prélaz, Conseiller, est inquiet par rapport à la sécurité de l'approvisionnement. La matière première est là puisqu'elle vient de nos forêts mais est-ce qu'elle tient compte de l'extension du CAD. Des études ont-elles été faites ?

Dominique Fleury, Municipal, répond que cette étude n'est pas seulement communale mais régionale. Les pellets coûtent en fabrication (souvent à l'étranger), mais les plaquettes viennent directement de nos forêts, sont stockés et utilisés. Nous avons des forêts où les bois sont pauvres en bois d'industrie mais plutôt riches en bois d'énergie. Les statistiques forestières nous donnent le potentiel de fournir de l'énergie chez nous.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, souligne que la commission des finances soutient totalement ce projet. Mais elle propose de refuser le préavis car il ne prend pas en compte une autre production d'énergie. Pour ce projet on pourrait mettre des panneaux solaires indépendamment de la réflexion énergétique. Il se pose aussi la question des honoraires pour l'étude qu'il trouve exagérée.

Pascal Steimer, Municipal, répond qu'il est toujours difficile de calculer les prix horaires pour tous les métiers qui ont une valeur ajoutée dans les compétences. Nous ne sommes pas des experts pour savoir quels sont les prix actuels.

Patrick Barras, Municipal, ajoute que ce spécialiste n'a pas fait l'étude uniquement pour l'extension du CAD, mais pour chaque bâtiment, école, piscine, salle de gym, En Coty, bâtiment de la Poste, épicerie, salle communale ! Chaque bâtiment a été complètement analysé.

François Mathey, Conseiller, répond à l'intervention de Laurent Prélaz. En effet, une analyse avait été faite il y a quelques années et nous avons encore une marge énorme de bois dans nos forêts. Sur le secteur le surplus de 2000 m³ est envoyé à Genève, mais c'est notre bois. Pour ce qui est du préavis, les deux rapports sont très constructifs. Il est vrai qu'on aurait aimé avoir un préavis ficelé, clé en main, mais nous constatons que la Municipalité désire aller de l'avant, faire des innovations, mettre du solaire. La proposition d'amendement de la commission est aussi justifiée.

Raphaël Heinis, Conseiller, se demande pourquoi la commission des finances s'est penchée sur l'aspect technique qui avait été étudiée par la commission ad hoc. C'est à la commission ad hoc de trouver des solutions alternatives.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, répond que l'électricité que nous produisons nous-mêmes est moins chère que celle que nous devons acheter, c'est un aspect financier important.

Thérèse Lüscher, Conseillère, remarque qu'on a beaucoup parlé de ce qui allait entrer dans la machine mais peu sur ce qui en sort. Les cendres doivent probablement être évacuées, et comment cela coûtera si nous devons encore agrandir la quantité de bois.

Patrick Barras, Municipal, répond que notre chaudière fonctionne aujourd'hui à 75 % et en faisant les améliorations on va rajouter l'auberge, le bâtiment multifonctions et les Platanes. On ne produira pas davantage de cendres. Maintenant on a environ 4 containers par année et le laboratoire étudie ces cendres pour environ CHF 500.-/année.

Philippe Lacôte, Conseiller, a fait des recherches complémentaires sur le plan énergie climat (PEC) que chaque commune doit mettre en place. Les communes appartenant à un périmètre d'agglomération, un centre cantonal ou régional doivent réaliser un PEC selon la loi vaudoise de l'énergie (art. 161) Les

autres communes sont encouragées à le faire également au vu des bénéfices de cette planification. Il y a trois bonnes raisons de le faire.

- Avoir une vision de l'approvisionnement énergétique sur son territoire. Cette vision a été étudiée dans le préavis 56/2010 : Projet de construction d'une nouvelle chaufferie pour l'approvisionnement en chaleur. Cette étude a été commandée par l'entreprise technique (H2) avec une vision de ressources privilégiant l'énergie renouvelable (chaudière à bois déchiqueté avec ou sans solaire, pompe à chaleur et chaudière à gaz, avec ou sans solaire. Un rapport a été établi dans lequel on trouve le potentiel des différentes ressources énergétiques y compris celles du solaire. Dans le tableau des dépenses figurent trois lignes traitant du concept énergétique du bâtiment multifonctions, du bâtiment administratif, salle de gym et En Coty pour un montant de CHF 1'500'000.-
- La deuxième raison de le faire est qu'il faut anticiper les besoins énergétiques du territoire et intégrer l'énergie le plus tôt possible dans le développement communal. Cela permet d'être cohérent et de prévoir certaines solutions qui nécessitent du temps pour leur réalisation, comme les chauffages à distance, la géothermie moyenne ou les champs de sonde géothermique.
- La troisième raison est de montrer l'exemple. On doit se montrer exemplaire pour l'approvisionnement en énergie et valoriser l'énergie renouvelable locale. Pour information, la commune de Pompaples a réalisé une planification énergétique en développant un réseau de chauffage à distance.

Philippe Lacôte, Conseiller, est certain que si le Conseil accepte le préavis avec son amendement nous aurons la fierté de communiquer sur la suppression de l'énergie fossile pour le chauffage de l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux.

Francis Baud, Président, rappelle que le projet en 2010 était déjà rentable à l'époque.

Pascal Steimer, Municipal, ajoute que la Municipalité n'est pas rentrée dans la démarche officielle du PECC (Plan Energétique Cantonal pour le Climat) qui implique beaucoup de contraintes et qui coûte aussi une certaine somme. Nous sommes donc dans la même démarche mais simplement sous forme d'appui de la même société. Il y a plusieurs phases :

Dans un premier temps, il faut un recensement de tout ce qui concerne les énergies sur le territoire. En 2012 le chauffage CAD était alimenté au mazout. Toutes ses données doivent être actualisées.

Il faut savoir qu'un PECC ne se borne pas à l'administration communale et aux instances de la commune. Il couvre aussi la population, car c'est elle qui va participer à une amélioration de l'énergie et du climat. Cet automne, nous aurons des séances avec la population leur demandant de participer. Que peut-on faire au sein de la population ? C'est un plan global qui va s'étaler sur plusieurs années, ce qui permettra d'étaler les coûts, et qui devrait apporter des actions concrètes très ciblées.

Nicolas Schwab, Conseiller, rappelle qu'un amendement a été proposé par la commission ad hoc.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, ajoute qu'en 2019 il avait proposé que des panneaux solaires soient posés sur les bâtiments communaux et rappelle qu'aucun panneau n'a été posé à ce jour !

Patrick Barras, Municipal, explique que la Municipalité avait une priorité avec le bâtiment multifonctions. Nous avons des prix pour le bâtiment de la salle de gym (environ CHF 1'000.000.-) puis nous nous sommes rendus compte que le toit ne pouvait pas les recevoir. Il fallait modifier le toit pour faire tenir les panneaux. Avant cela il faudrait demander aux conseillers un million et demi pour améliorer le toit ! Aujourd'hui nous nous rendons compte que si nous avions acheté les panneaux en 2019, nous les aurions payés 40 % plus chers. Nous étudions la chose car les toits ne sont pas faits pour recevoir des panneaux.

Francis Baud, Président, propose le vote en commençant par l'amendement suivant :

Étendre le CAD au bâtiment des Platanes et l'équiper d'une sous-station pour un montant supplémentaire de CHF 117'000.- montant transmis par le bureau d'ingénieur.

Vote : 26 oui, 5 abstentions, 1 non

Vote pour le préavis : 24 oui, 4 abstentions, 4 non

Le préavis 23/2023 est accepté à la majorité avec son amendement.

10. Préavis 24/2023 Adhésion au Groupement Forestier de La Dôle

François Mathey, Conseiller, désire être récusé pour ce point, vu sa fonction professionnelle.

Francis Baud, président, en prend note.

Christian Piaget, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

Alexandre Ansermet, Conseiller, lit le rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : le préavis 24/2023 est accepté à la majorité : 30 oui, 1 abstention.

François Mathey, s'étant récusé n'a pas voté.

11. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AEE : Laurent Prélaz, Conseiller

- Annonce de la démission du président de Monsieur Mury pour raisons personnelles.
- Un logo a été choisi pour le conseil d'établissement. D'ailleurs ce conseil d'établissement est méconnu et nous devrions en parler autour de nous.
- Une réunion des parents très fructueuse a eu lieu.
- Un surveillant a été engagé pour accompagner les transports scolaires.

AIAB : François Mathey, Conseiller (en l'absence du délégué)

- La dernière réunion a eu lieu au BoResto le 28 mars.
- Etude énergétique surtout de la piscine a été faite, mais n'est pas encore finalisée.
- Préavis 01/2023 : Compte de fonctionnement (pas de détails connus).
- Préavis 02/2023 : Un crédit de CHF 82'169.- accepté suite à la tempête qui avait eu lieu en 2018 et qui a nécessité la clôture de la piscine. Mais l'entreprise a fait des gestes commerciaux.
- Préavis 03/2023 : Un crédit pour des tableaux numériques électriques de CHF 353'000.- le Canton participe à 50 %. Ces tableaux ne concernent que l'école de Borex-Crassier !

SIECGE : pas de séance.

SDIS : Patrick Barras

- Les comptes ont passé : CHF 34.-/habitant en rétribuant aux communes les bénéfiques. Chésereux a reçu CHF 6'500.-.
- Nouveau véhicule acheté, le dernier n'aurait pas pu passer la visite.

ORPC : Yvan Laurent

- Comptes 2022 acceptés.
- Nouveau commandant présenté.
- Projet Tetris : réorganisation et redéfinition de la mission de l'ORPC. Bcp de séances.
- Rapport annuel à Founex : 250 personnes présentes + le conseiller d'état, ce qui a permis de se retrouver après 2 ans d'absence et de remercier les gens qui ont travaillé pendant la pandémie.

12. Divers

Francis Baud, Président a reçu le postulat suivant de Monsieur Burkhalter, Conseiller, Ce postulat est conforme au règlement.

Il est recommandable d'augmenter l'indépendance énergétique grâce aux ressources naturelles comme l'énergie solaire. A ce jour la Municipalité s'est montrée assez timide en termes de bilan énergétique, éco-responsable : absence de panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux, absence de mesures d'isolation thermique sur ces mêmes bâtiments. Le postulat vise deux buts : rendre neutre le bilan de la consommation énergétique du chauffage à distance, envoyer un message clair à la Municipalité pour qu'elle développe les énergies renouvelables de notre commune.

Jean-François Burkhalter, Conseiller lit le postulat suivant sur lequel nous allons voter ou envoyer pour étude à une commission.

« Le signataire invite la Municipalité à établir un rapport à l'attention du Conseil concernant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le ou des toits des bâtiments communaux en vue d'une production d'électricité couvrant les besoins de consommation électrique, du chauffage à distance »

La discussion est ouverte.

Monique Locatelli, Syndique, rappelle que le nerf de la guerre est l'argent. Si on fait le travail avec le CAD, c'est un début. La suite est prévue en fonction des possibilités financières.

Patrick Barras, Municipal, appuie le message de la syndique en affirmant que le travail se fait. Des panneaux couvriront le bâtiment multifonctions, des câbles d'alimentation sont en train d'être tirés. Aujourd'hui on ne veut pas nous donner des impôts supplémentaires, donc nous travaillons par étape mais nous sommes bien conscients de l'urgence de la situation climatique.

Vote pour le postulat « Burkhalter » : 9 oui, 17 non, 6 abstentions.

Le postulat est refusé.

Laurent Prélaz, Conseiller, demande officiellement au bureau du Conseil que lorsqu'on constitue une commission ad hoc, on s'assure qu'au sein de cette commission les gens aient des compétences pour traiter les sujets qui sont discutés. C'est potentiellement problématique quand les membres n'ont pas de compétences spécifiques. Il ne se voit pas lui-même dans une commission des finances, n'étant pas versé dans ce domaine.

Il poursuit avec un message à la Municipalité en mentionnant la question de l'augmentation des impôts – dont personne ne veut. Il propose que les conseillers et les habitants en général soient informés des projets de la Municipalité et d'un ordre d'idée des investissements nécessaires. Le journal de Chésereux est un outil parfait pour en parler, car il touche toute la population.

Nicolas Schwab, Conseiller soulève la question de l'Agorespace, dont le tapis est défectueux. L'ancien tapis est d'ailleurs roulé sur le côté depuis des mois.

Yvan Laurent, Municipal, répond que la Municipalité a eu des problèmes avec l'entreprise qui a changé le revêtement mais ne l'a pas fait correctement. L'entreprise a sous-traité et chacun se renvoie la responsabilité. Normalement ces tapis synthétiques durent 15 ans, celui-ci était défectueux déjà après une année et demie. Une protection juridique sera probablement nécessaire.

Christian Piaget, Conseiller, parle en tant que père de deux enfants et pour tous les parents de Chésereux. Il est scandalisé par la vitesse des véhicules qui traversent le village et craint qu'il arrive une fois un accident qu'on ne se pardonnerait pas !

Patrick Barras, Municipal, rappelle que la police avait été mandatée pour des contrôles réguliers, mais les automobilistes s'envoient des messages pour avertir d'autres que la police est présente. De ce fait, peu d'entre eux ont pu être appréhendés. Il a fait une demande au Canton pour que nous puissions placer le village en zone 30 km/h. La réponse fut ...d'attendre !

Alexandre Rigamonti, Conseiller, aimerait aborder un sujet plus poétique en parlant d'une association nommée « Sauvons les fans » dont le président habite Chésereux. Cette association travaille surtout au mois de juin quand les chevrettes mettent bas. Grâce à des drones avec caméra thermique ils peuvent localiser les fans dans les champs et éviter leur mort certaine. Ces drones volent tôt le matin, très près des maisons et peuvent déranger les habitants. Il serait souhaitable que le journal de Chésereux publie un petit article à ce sujet pour avertir la population.

Lors de la réunion sur les panneaux solaires cet hiver la société PlanAir a distribué des formulaires pour que les intéressés puissent s'inscrire. Or Jean-François Burkhalter a appelé plusieurs fois leur bureau et il n'a pas de nouvelles.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il a fait de même et qu'il n'y a toujours pas de retour de leur part. Ils sont débordés et victimes de leur succès. Nous ne sommes pas la seule commune en attente de réponse !

Dominique Fleury, Municipal, rappelle qu'un flyer a été envoyé à tous les habitants conjointement avec le Parc Jura Vaudois les incitant à participer à un « brain storming » pour l'aménagement de la nature autour du bâtiment multifonctions. Chacun est libre de venir partager ses idées.

Jean-Luc Reymond, Conseiller, qui fait partie d'une association caritative Uni Santé se demande si la commune serait intéressée à participer à un groupe d'aides bénévoles.

Monique Locatelli, Syndique, répond qu'il y a plusieurs structures déjà existantes dans la région ainsi qu'un projet de bénévolat de la part d'une habitante de Chésereux. Ce projet va se concrétiser sous peu.

Il n'y a plus de questions. Francis Baud, Président, lève la séance et convie l'assemblée à un apéritif dinatoire.

Le Président



Francis Baud



La secrétaire



Lilly Steimer